



SUD Education 92,
30 bis, rue des boulets – 75011 PARIS
educsud92@free.fr
<http://sudeducation92.ouvaton.org>
06 95 70 71 45,
01 43 70 56 87
06 72 89 46 64

HISTOIRES ET IDÉES DU SYNDICALISME DE LUTTE ET D'EMANCIPATION

DEUX JOURNEES DE FORMATION SYNDICALE

**lundi 15 avril et mardi 16 avril 2013 de 9h à 17h à la Bourse du Travail de Paris, salle Jean Jaurès.
(3 rue du Château d'Eau, métro : République)**



Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum). La demande doit être effectuée au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (Recteur, Inspecteur d'Académie,...). A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est considéré comme accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par les nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la commission administratives paritaire qui suit. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage. Pour s'inscrire il faut s'adresser au chef d'établissement dans le secondaire, ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir les syndicats

modèle pour les personnels dépendant de l'état :

NOM :Prénom : Paris, le 2013
Fonction :
Etablissement :
A M. le Recteur
s/c du chef d'établissement, ou de l'ICC

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'état, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le lundi 15 avril et le mardi 16 avril 2013 de 9H à 17H à Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires) - 144boulevard de la Villette 75019 Paris.

modèle pour les personnels dépendant d'une collectivité territoriale :

NOM : Prénom : Paris, le 2013
Fonction :
Etablissement :
Mme/M. le Président du Conseil Général /régional s/c
du chef d'établissement

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique des collectivités territoriales, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le lundi 15 avril et le mardi 16 avril 2013 de 9H à 17H à Paris, sous l'égide CEFI Solidaires « Centre d'études et de formation interprofessionnel solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris » n° SIRET : 504 307 588 00021 – agréé par arrêté ministériel du 17 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 9 février 1998..

Signature